

Dans un an, l'exercice démocratique des élections communales aura eu lieu et sera suivi en janvier 2019 par l'installation du nouveau conseil communal de 15 membres (puisque l'évolution démographique de notre commune conduit à passer de 13 à 15 membres). C'est un moment important puisqu'il n'a lieu que tous les six ans et qu'il oriente la vie communale pour cette durée, c'est le moment de poser des choix, d'exprimer des souhaits, de délivrer en quelque sort un bulletin à ceux qui sortent de charge et un « bon pour » à ceux qui se présentent pour la première fois.

Avec notamment les exigences de parité hommes/femmes, il n'est pas toujours simple de boucler une liste, une liste incomplète étant par nature déforcée dans le cadre de l'application des calculs électoraux. Si l'exercice du mandat de conseiller communal représente un vrai travail pour ceux qui s'y investissent vraiment, il est aussi et avant tout l'occasion de participer à la « gestion de la cité », à l'expression de ses préférences, au relais des problèmes constatés sur le terrain. Il s'accompagne aussi de représentations dans les assemblées locales ou supra-locales où se discutent et se décident certains des éléments qui régissent le quotidien de nos habitants (gestion des déchets, développement économique, soins de santé, logement, etc...). Une série de réformes sont en cours au niveau Wallon et la composition de ces entités supra-locales va être revue, mais il restera des sièges dans lesquels s'investir en fonction de ses connaissances ou affinités.

La nouvelle installation du conseil communal des enfants, avec le plus grand nombre de candidats jamais atteint..., indique qu'il y a, dès le plus jeune âge, un intérêt pour la discussion et l'orientation de mesures et projets. Il y a également, comme jamais autant auparavant, une réelle interaction avec les citoyens par l'utilisation des moyens modernes de communication. La vie politique n'est pas un long fleuve tranquille et les médias sociaux sont un catalyseur du meilleur et...du pire : du meilleur, parce que même sans se déplacer on peut avoir l'information, interagir, réagir, questionner ; du pire, parce que l'information diffusée n'est pas toujours vraie ou précise, argumentée ou réfléchie. Mais c'est une donnée importante dont il faut tenir compte dans la gestion de la chose publique.

A côté de cela, il existe aussi une série d'organes consultatifs ou décisionnels en matière d'aménagements du territoire, de mobilité, sécurité, développement rural, économique, d'action sociale ou culturelle etc...qui permettent d'apporter son savoir-faire, ses inquiétudes, ses visions et qui suppose un investissement minimum.

Bref, l'exercice démocratique, la concertation populaire, le partage de la vision peuvent s'exercer de multiples façons, mais un seul guide doit être le garde-fou(s) du chemin à suivre : le souci permanent de l'intérêt général. C'est le filtre indispensable de toutes les propositions, projets de décisions, d'investissements. Celui qui confond intérêt particulier ou de caste et intérêt général, est voué tôt ou tard à l'échec et au désaveu. Et puis, au bout des discussions et partages d'avis, il faut à un moment donné décider, en âme et conscience, avec ce souci de l'intérêt général à court, moyen et surtout long terme. Il faut sentir l'évolution de la société et des besoins, comprendre et anticiper les orientations, être en phase avec le monde dans lequel on vit et surtout dans lequel nos enfants vivront. Il faut essayer de prévenir les besoins et de ne pas être à la traîne quand les autres avancent.

« Engagez-vous », qu'ils disaient ! Bon mois de novembre . 24/10/17